



Membre d'honneur  
le Dalai-Lama

Paris, 18 juin 2021

Madame Alexia Laroche-Joubert  
Adventure Line Productions  
23 rue Linois  
75015 Paris

Madame la Présidente,

Vous aviez annoncé, l'an passé, la fin de l'exhibition des tigres dans l'émission Fort Boyard, animation en décalage avec l'attente sociétale allant vers une meilleure considération de l'animal.

Ce qui était acceptable il y a quelques années ne l'est plus aujourd'hui, faire exécuter à des tigres ou tout autre animal sauvage des figures contre nature, dans un environnement inadapté, n'amuse plus grand monde mais soulève, au contraire, une vaste et légitime indignation.

Le 29 septembre dernier, Barbara Pompili annonçait des mesures fortes pour interdire l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques, idem pour les cétacés dans les delphinariums. L'Assemblée nationale a renforcé ces mesures en adoptant, le 29 janvier, une Proposition de loi « visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale ».

Ce texte modifie notamment l'Article L. 211-35 du code rural pour interdire la présentation d'animaux sauvages « lors d'émissions de variétés, de jeux et d'émissions [...] diffusées sur un service de télévision ou mis à disposition sur un service de médias audiovisuels à la demande ».

Si vous avez suivi les débats parlementaires, vous savez que les députés parlaient de l'**amendement « Fort boyard »** puisqu'il visait, principalement, l'exploitation des tigres dans cette émission. La force de la loi est de poser un cadre légal strict, qui s'applique à tous, pour empêcher toute autre initiative ayant pour objet d'exploiter et d'exposer des animaux sauvages captifs.

C'est pourquoi **nous sommes surpris, déçus et même scandalisés d'apprendre que vous avez fait le choix de maintenir la présence de tigres dans votre jeu télévisé**, choix qui va à l'encontre de l'évolution de notre rapport à l'animal et d'une évolution de la législation.

**Ce choix d'arrière-garde est invraisemblable et injustifiable !** Notre Fondation finance des structures qui permettent l'accueil d'animaux issus des cirques et autres provenances inadaptées, **Fort Boyard n'est en aucun cas un lieu adapté aux besoins des félins**, au contraire, la captivité ne fait que développer chez ces animaux des stéréotypies qui témoignent de leur mal-être et de leur souffrance.

Fort Boyard n'est peut-être qu'un jeu, mais le fait d'exhiber des animaux sauvages captifs, privés de leur environnement et comportements naturels, de leurs liens sociaux, tend à légitimer et à banaliser une situation contre nature, douloureuse pour l'animal et qui ne devrait pas prêter à rire.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous vous demandons de mettre définitivement fin, dès la prochaine saison puisque la saison 2021 est déjà enregistrée, à l'exploitation d'animaux sauvages dans les programmes que vous produisez.

Christophe Marie  
Directeur Adjoint

**FONDATION BRIGITTE BARDOT**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

fbf@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr